

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/151052
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.175/s.339
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Ravenstein, 1-3 – Hôtel Ravenstein.
Placement de deux enseignes, d'une bannière et de sept spots d'éclairage
Avis conforme (*Dossier traité par M. Fr. Timmermans*).

En réponse à votre lettre du 17 décembre 2003, en référence, reçue le 19 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 janvier 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Dans le cadre des travaux extérieurs, les enseignes existantes ont été provisoirement retirées. En concertation avec la DMS, il a été décidé d'harmoniser les nouvelles enseignes avec le monument restauré. Le bâtiment, classé pour totalité, est également situé dans un quartier à haute valeur culturelle, dépourvu de surenchère commerciale. La CRMS demande dès lors de réduire le nombre d'enseignes prévues sur le bâtiment.

Ainsi, outre ses dimensions non conformes au RRU en vigueur, la bannière aura pour seul impact d'encombrer les différentes perspectives ascendantes et descendantes depuis et vers l'édifice. La Commission demande d'y renoncer. Pour ces mêmes raisons et bien qu'ils ne fassent pas l'objet de la demande, elle demande également de réduire le nombre de drapeaux à un seul.

Dès lors, la Commission encourage le seul placement des deux enseignes (sur la façade avant et sur le pignon). Les lettres seront détournées, en métal naturel ou peint en noir et de dimensions inférieures à 0,50m de hauteur. Hormis le nombre de spots prévus, aucune indication technique (modèle, localisation, etc.) n'accompagne le projet d'éclairage de ces enseignes. La CRMS demande que les lettres détournées soient éclairées par l'arrière uniquement et qu'aucun autre type d'éclairage ne soit prévu sur les façades.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

J. DEGRYSE
Président